Ville de DON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2025

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

–

La suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations du Conseil Municipal

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L2121-25 modifié du code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Ville de DON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2025

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du conseil municipal située en mairie, sous la présidence de Monsieur ***André-Luc DUBOIS***, Maire, en suite de la convocation envoyée par mail, le 23 juin 2025, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : ***André-Luc DUBOIS, Mathilde DEROOSE, Laurent GAYOU, Karine COISNE, Lidwine KHELIFA, Maxence WILLEMS, Cathy BRAZAO, Fabrice CARY, Pascal SERGENT***

Absents excusés :

Béatrice ABERGIL, qui donne procuration à Mme Cathy BRAZAO

Frédéric SAUVAGE, qui donne procuration à M. Pascal SERGENT

Lionel LERANT, qui donne procuration à M. Laurent GAYOU

Stéphane WALLET

Absents :

Audeline HOGUET

Elodie CAZIER

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
9	3	12

Monsieur Maxence WILLEMS est élu secrétaire de séance.

Ville de DON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2025

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du lundi 24 mars 2025

M. le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler concernant le procès-verbal.

M. Pascal SERGENT souhaite faire plusieurs commentaires :

- La convocation au conseil municipal ne mentionnait pas la rubrique *Questions diverses*.
- Certains propos rapportés ne correspondent pas à ses déclarations :
  - Concernant la délibération n°4 du 16 décembre 2024, il précise que l'origine des 60 000 € mentionnés ne relève pas d'un simple souhait, mais d'une obligation.
  - Pour la délibération n°3, M. SERGENT indique avoir précisé que des fluctuations pouvaient survenir au niveau du résultat, mais uniquement en ce qui concerne l'investissement, et non le fonctionnement.
  - À propos de la délibération n°4, il tient à souligner qu'il a affirmé qu'avec une bonne gestion, une augmentation des impositions locales n'aurait pas été nécessaire.

M. SERGENT demande que le procès-verbal soit modifié et présenté de nouveau lors du prochain conseil municipal.

Après vérification de l'enregistrement du 24 mars 2025, il est constaté que les propos retranscrits correspondent bien aux déclarations faites en séance. En conséquence, le procès-verbal ne sera pas modifié.

Résultat :

Pour	**10**
Contre	
Abstention	**2**
Ne prend pas part au vote	

Ville de DON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2025

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Délibération 1 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CREATION DU PERIMETRE ET DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS (PEANP)

M. le Maire présente la délibération à l'assemblée délibérante.

M. Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur cette délibération.

Résultat :

Pour	**12**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Questions diverses

Question de M. SERGENT : *Quelle est la place de l'opposition à Don ?*

Réponse de M. le Maire : Toutes les informations concernant les activités organisées par la collectivité sont bien communiquées à l'ensemble des élus, y compris à l'opposition. M. le Maire regrette que l'opposition actuelle soit peu présente, que le travail entre le groupe majoritaire et l'opposition ne soit pas constructif, et que cette dernière ne formule jamais de propositions.

Question de M. SERGENT : *Point sur les travaux de l'école.*
M. SERGENT précise qu'il aurait été souhaitable d'organiser une réunion avec les administrés. Il souhaite également connaître la provenance des fonds finançant les travaux de l'école.

Réponse de M. GAYOU : M. GAYOU précise que toutes les informations ont été communiquées lors des réunions du conseil municipal, y compris lors d'une commission des travaux à laquelle M. SERGENT n'a pas assisté.

Question de M. SERGENT : *Quel est le coût du guide pratique de la police municipale ?*

Réponse de M. le Maire : Le livret coûte au maximum 50 centimes l'unité.

Question de M. SERGENT : *Demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour la campagne électorale, et interrogation sur l'existence d'un contrat entre le groupe « Agir pour Don » et la mairie.*

Réponse de M. le Maire : Un courrier en réponse à cette demande sera envoyé par lettre recommandée dès demain matin.

La secrétaire de séance

Maxence WILLEMS

Le Maire,

André-Luc DUBOIS